



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC



NUMÉRO 030



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 10 mai 2012

Président

L'honorable Rob Moore

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 10 mai 2012

• (1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC)): Bonjour, tout le monde. Bienvenue à la séance du Comité permanent du patrimoine canadien. Notre étude porte sur l'examen des procédures de protocole national.

Nous sommes heureux d'accueillir notre groupe de témoins.

Nous entendons Scott MacLeod, Sue Lasher et Brian McGarry de l'Association des services funéraires du Canada.

Nous avons aussi Tony Pollard, président de l'Association des hôtels du Canada.

Allen Cole est entrepreneur en services mortuaires pour le compte du ministère de la Défense nationale et de la GRC.

Nous accueillons également Don Head, commissaire de Service correctionnel du Canada.

Nous entendons Richard Haycock, directeur général, qui parlera au nom de l'International Association of Venue Managers.

Bienvenue à tous. Nous vous accordons normalement environ sept minutes pour vos exposés. Ensuite, nous passerons aux séries de questions. La séance se poursuivra ainsi jusqu'à 12 h 50; nous aborderons certaines questions relatives aux travaux du comité à ce moment.

Cela étant dit, je vous cède la parole, Tony. Bienvenue. C'est un plaisir de vous revoir. Nous avons hâte de vous entendre.

Vous avez la parole.

M. Tony Pollard (président, Association des hôtels du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis ravi d'être ici et d'avoir reçu la semaine dernière votre invitation à témoigner devant votre comité.

En faisant le tour de la pièce, je vois beaucoup de vieux amis, y compris Gord Brown, qui est hôtelier et député. Nous devrions peut-être asseoir Gord à ma place, et je pourrais en prendre une autre.

Une voix: Tout dépend du parti.

M. Tony Pollard: Je suis tout à fait apolitique. C'est mon gagne-pain.

Encore une fois, merci, monsieur le président, madame et messieurs les membres du comité. C'est un honneur et un privilège de témoigner devant votre comité pour aborder les enjeux relatifs aux protocoles nationaux.

Tout d'abord, j'aimerais dire que les hôteliers ont des connaissances et une expertise approfondies des procédures de protocole; cela ne fait aucun doute. Nous sommes tout de même des chefs de file dans la prestation de services aux gens, y compris aux invités d'honneur et aux distingués visiteurs. Ce n'est rien de nouveau. Honnêtement, nous pouvons remonter jusqu'à Samuel de Champlain, fondateur du Canada et premier gouverneur, et à l'Ordre de

Bon Temps. J'aime penser que nous sommes assez doués dans ce que nous faisons la majorité du temps.

Je vais très rapidement vous en donner un aperçu.

Je ne veux pas rater l'occasion de le faire. En 2010, le tourisme a généré des revenus globaux évalués à environ 73,4 milliards de dollars, mais 80 p. 100 des revenus proviennent de touristes canadiens, et 20 p. 100; de touristes étrangers. L'industrie du tourisme a rapporté environ 20 milliards au gouvernement fédéral. Je me plais à dire lorsque je témoigne devant un comité que nous sommes porteurs de bonnes nouvelles. Nous générons en fait des revenus pour le gouvernement. Notre industrie procure environ 600 000 emplois au Canada.

Le secteur que je représente précisément, soit le secteur de l'hébergement, a généré des revenus évalués à environ 16,4 milliards en 2010. Nous employons environ 284 000 personnes. Nous avons versé directement environ 3,2 milliards en taxes au gouvernement fédéral.

La valeur globale de nos actifs au Canada est d'environ 43 milliards de dollars. M. Brown est l'un des propriétaires dont les actifs sont inclus dans cette somme.

Passons maintenant à la raison de notre présence ici.

Avant de vous résumer les procédures de protocole que nous avons dans le secteur hôtelier, j'aimerais préciser que nous nous tournons toujours vers les clients pour connaître précisément leurs demandes et leurs besoins. C'est la pratique normale dans le milieu. Ce sont eux qui nous disent ce dont ils ont besoin. Honnêtement, tant que c'est légal, moral et que cela n'excède pas le budget prévu, nous répondons normalement à leurs demandes et à leurs besoins.

Je vais vous donner une idée de certains des protocoles que nous avons dans le secteur hôtelier.

Tout d'abord, la sécurité est notre priorité; elle l'a toujours été et elle le sera toujours.

Nous avons des protocoles concernant l'attribution des étages et des chambres, y compris des chambres au-dessus, en dessous et à côté d'une suite précise, en fonction des clients, d'où ils viennent et de leurs demandes.

Nous avons des exigences dans les hôtels en ce qui concerne l'armée. Par exemple, le chef d'État-major doit avoir une chambre dans un coin qui fait face au sud-est pour être en mesure d'établir une liaison par satellite.

J'essaie de vous donner une idée de nos préoccupations et de nos intérêts.

Nous avons des protocoles concernant les entrées et les sorties de l'hôtel. Il arrive assez souvent qu'une personne ne souhaite pas utiliser la porte principale. Nous avons des protocoles à cet égard.

Nous avons des protocoles en place en ce qui a trait à la sécurité et à la vérification. Par chance, nous vivons au Canada, mais je suis certain que la plupart d'entre vous ont déjà voyagé en Asie ou en Afrique où il y a différents types de protocoles concernant les voitures pour prévenir les attaques terroristes. Ces protocoles peuvent définir si vous avez le droit de vous rendre jusqu'à l'hôtel ou si vous devez vous stationner à l'extérieur. Nous avons de tels protocoles en place.

Ensuite, il y a des ordres de priorité, à savoir qui a priorité sur qui. C'est semblable à ce qu'on retrouve au sein du gouvernement du Canada, si vous êtes député, ministre, membre du Conseil privé, etc.

• (1110)

Nous avons des protocoles pertinents aux haies d'honneur, à savoir qui se place où. Vous en avez déjà vu.

Il y a de très solides protocoles en ce qui a trait aux services d'interprétation. Nous en avons la preuve ici même.

Pour ce qui est de l'accueil des invités d'honneur, comme cela fonctionne-t-il? Il y a des protocoles à suivre.

Il y a aussi des protocoles en ce qui a trait aux cérémonies de signature et au traitement des dignitaires étrangers. Nous avons des protocoles concernant les drapeaux, à savoir quel drapeau est placé où et comment, quel drapeau est placé plus haut ou plus bas, et où le drapeau repose.

Il y a des façons de dresser les tables et de disposer les pièces, qui sont semblables à celles qui prévalent ici. Nous avons des protocoles à ce chapitre.

Les toasts font également l'objet de protocoles.

Nous avons des protocoles relativement aux différences interculturelles fondamentales. Comment veiller aux besoins de groupes variés en provenance de partout dans le monde? Qu'avons-nous là?

Nous avons des protocoles en ce qui a trait aux membres des médias et de la presse. Comment fonctionnent-ils? Que se passe-t-il si quelqu'un veut entrer et que vous lui dites « Non »? Cela s'est déjà produit.

D'importants protocoles concernent la coordination avec les forces policières et qui fait quoi, quand, où et comment.

Deux éléments font toujours l'objet d'une préoccupation extrême... [Note de la rédaction : difficultés techniques] Il faut s'y conformer. Nous lui accordons toujours la priorité. Lorsqu'elle est entrée en vigueur il y a 10 ans, je me rappelle que c'était un élément majeur pour le secteur hôtelier: les renseignements que nous pouvions demander, ceux que nous ne pouvions pas demander et ceux que nous pouvions avoir. Ensuite, nous avons la Charte canadienne des droits et libertés; c'est évidemment un document qui prévaut.

Monsieur le président, madame et messieurs les membres du comité, je serai ravi de répondre à toutes vos questions et de vous aider dans votre étude. Je comprends le processus, et je comprends aussi que vous essayez d'établir de nouveaux protocoles. Au nom du secteur hôtelier, nous serions ravis de vous aider de toutes les manières possibles et de répondre à vos questions.

Voilà mon exposé.

Le président: Merci, monsieur Pollard.

Passons maintenant aux gens de l'Association des services funéraires du Canada.

Vous avez la parole.

M. Scott MacLeod (président, Association des services funéraires du Canada): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Scott MacLeod. Je suis entrepreneur de pompes funèbres à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, et je crois comprendre, monsieur le président, que vous êtes également du Nouveau-Brunswick. Je suis ravi d'être ici.

Je suis accompagné aujourd'hui par Sue Lasher, vice-présidente. Elle est de Calgary. Je vous présente également Brian McGarry, notre spécialiste concernant les protocoles des services funéraires. Vous le connaissez peut-être. Il est entrepreneur de pompes funèbres. Il a écrit un livre qui vient d'être publié: *From Paupers to Prime Ministers: A Life in Death*. Vous aurez l'occasion d'entendre M. McGarry dans un instant.

L'Association des services funéraires du Canada est parfaitement positionnée pour communiquer avec ses membres. Nous nous occupons d'environ 80 p. 100 des funérailles au Canada, et nous avons une méthode de communication éprouvée qui nous permet d'obtenir tout ce que vous pouvez vouloir de nos membres. Nous serions heureux et ravis de le faire. Nous avons également de bons rapports avec les organismes de réglementation provinciaux, et nous entretenons aussi des liens avec d'autres directeurs de pompes funèbres. Nous serions ravis d'agir à titre d'intermédiaire pour tous les salons funéraires au Canada.

Même si ce n'est pas le mandat de votre comité, nous aimerions mentionner que nous discutons actuellement avec le ministre Blaney au sujet des préoccupations du ministère des Anciens Combattants concernant le financement du Fonds du souvenir. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui administre le Programme de funérailles et d'inhumation pour les anciens combattants canadiens admissibles. Le financement pour ces services funéraires n'a pas été révisé depuis 2001, et l'augmentation des coûts a fait en sorte que les directeurs de pompes funèbres de partout au Canada subventionnent les services funéraires des anciens combattants. Nous avons besoin d'une solution à long terme à cet égard. Comme nous le faisons dans le cas des hommes et des femmes d'État, nous voulons soutenir nos anciens combattants.

J'aimerais maintenant vous présenter M. McGarry; il est notre spécialiste en matière de funérailles nationales.

Brian.

M. Brian McGarry (Association des services funéraires du Canada): Merci.

Si vous me le permettez, une image vaut mille mots.

Si nous prenions peut-être notre travail à la légère — j'utilise le « nous » collectif —, nous avons honnêtement été renversés par la réponse du public au sujet des deux livres qui ont été publiés la semaine dernière. Plus de 1 100 exemplaires ont été vendus.

À titre de précision, une partie des profits sont remis à des organismes de bienfaisance.

Voici où je veux en venir. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous laisser un exemplaire de l'album et de l'histoire. Il n'est pas seulement question de funérailles nationales, mais il y a deux importants chapitres qui portent en fait sur les cérémonies d'État en lien avec les funérailles. Je serais ravi de vous les laisser.

Lorsque vous aurez un moment — je sais que c'est plutôt rare —, le livre n'est pas long, mais je crois que ce document vous donnera un aperçu de la façon dont nous procédons. Nous nous sommes occupés d'environ 22 funérailles nationales ou quasi nationales. Mon collègue Don Renaud — qui est derrière moi — a supervisé le service funéraire de Pierre Trudeau au nom de notre entreprise. Nous remontons jusqu'à Mackenzie King en 1950.

J'aimerais donc vous laisser sur cette réflexion. Si vous me permettez de déposer un document, nous avons aussi un manuel — il a peut-être déjà été déposé — écrit par le sergent-major Eric Young, un agent de la GRC à la retraite, qui aborde principalement les funérailles des membres de la GRC, mais qui touche également d'autres éléments pertinents aux cérémonies d'État.

Il est probablement préférable d'en parler pendant les séries de questions. Je crois que je vais m'arrêter ici pour l'instant. Je serai très heureux de les faire circuler plus tard.

•(1115)

Le président: Merci, monsieur McGarry.

Monsieur Cole, vous avez la parole.

M. Allan Cole (entrepreneur en services mortuaires pour le personnel déployé par le ministère de la Défense nationale et la Gendarmerie royale du Canada, à titre personnel): Monsieur le président, madame et messieurs les membres du comité, je m'appelle Allan Cole. Je suis directeur de pompes funèbres, spécialiste en services mortuaires, spécialiste en logistique, et même planificateur d'événements en quelque sorte.

Je suis fier de faire partie de l'Association des services funéraires du Canada; par contre, à certains égards, mon travail est considérablement différent, parce que j'ai l'occasion dans bien des cas de travailler directement au nom du gouvernement.

J'ai puisé dans mon héritage familial et j'ai choisi d'exercer le métier de mon grand-père. Je suis devenu directeur de pompes funèbres il y a 34 ans. J'ai grandi dans cet univers et j'ai appris mon métier de certains des gens les plus respectés dans le domaine au Canada.

C'est en fait un honneur d'avoir été invité à témoigner devant votre distingué comité. Au cours de ma carrière, j'ai participé à certaines des cérémonies les plus solennelles qui ont eu lieu au Canada. J'ai eu le privilège de participer aux funérailles de policiers provinciaux et municipaux, de membres de la GRC, de militaires en service et d'anciens combattants de tous les services et de tous les grades, de politiciens et de hauts fonctionnaires.

Au cours de ma carrière, j'ai facilité l'observance des rites, des coutumes, des traditions et des protocoles. Certains ont une importance religieuse ou culturelle et correspondent aux observances qui ont résisté à l'usure du temps et qui visent à commémorer une vie ou à célébrer les accomplissements d'une personne.

La mort a toujours fait l'objet de rituels et de cérémonies. Chaque culture a élaboré ses propres traditions à cet égard. Nous n'avons qu'à penser à la momification chez les anciens Égyptiens et aux bûchers funéraires massifs des chefs vikings.

De nombreuses cérémonies d'enterrement tirent leurs origines de superstitions et servent à protéger les défunts des mauvais esprits qui avaient, croyait-on, causé leur mort. Les chants, le glas des cloches, les chandelles et même les salves de fusils servent à éloigner ces esprits. Les pratiques ont beaucoup évolué avec le temps, le lieu et les croyances religieuses, mais bon nombre de ces traditions sont toujours observées en signe de respect envers non seulement le défunt, mais aussi la famille éplorée.

À ma connaissance, il y a plusieurs directives ou guides au sujet de l'observation du protocole approprié, mais il n'existe pas une source unique de laquelle nous pourrions extraire la façon canadienne de commémorer une personne en uniforme ou un dignitaire ou de célébrer ce qu'ils ont accompli au cours de leur vie.

De nombreux Canadiens ont apporté d'incroyables contributions ou ont fait le sacrifice ultime, et la façon dont nous commémorons leur vie et leur service est dans l'intérêt national de tous les Canadiens. Cette commémoration devrait s'imprégner de la tradition et se conformer à un protocole national qui traduit notre patrimoine national et qui est clairement canadien.

Les Forces canadiennes ont leur Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes. La Légion royale canadienne a un guide sur les funérailles, qui comprend l'hommage de la légion et le processus à cet égard. Il aborde la musique et détermine les participants, l'ordre du service, etc. La GRC possède son propre guide sur les funérailles régimentaires; c'est probablement la forme actuelle du travail réalisé par le sergent-major à la retraite Eric Young, auquel Brian a fait allusion.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dispose d'un guide pour les cérémonies qui concerne les funérailles d'État et les protocoles en ce qui a trait notamment aux drapeaux et aux gardes.

Sur la scène provinciale, il y a divers guides et documents pour déterminer les protocoles qui devraient être observés. Comme je l'ai dit, il y en a beaucoup, mais il n'y a rien qui prévaut.

Mon entreprise a le privilège de s'occuper des services mortuaires pour le compte des Forces canadiennes et de la GRC depuis de nombreuses années. Nous veillons aux rapatriements des militaires tombés au champ d'honneur partout dans le monde. J'ai supervisé des funérailles et des enterrements militaires au Canada et dans les cimetières de guerre du Commonwealth en France, en Hollande, en Pologne et en Belgique.

Tous les rapatriements depuis le début du déploiement en Afghanistan ont été l'oeuvre conjointe de mon entreprise et des membres des Forces canadiennes à Trenton, Ottawa et Toronto. Les pertes tragiques en sol afghan ont bien souvent donné lieu à des cérémonies d'arrivée très publiques à Trenton; lors de ces cérémonies, nous avons mis en pratique les éléments du protocole cérémonial militaire.

Bien entendu, il n'y avait pas de précédent en ce qui a trait aux cérémonies de rapatriement. Presque tout a été élaboré au fil du temps et est devenu bien organisé avec la fréquence des cérémonies. Au début, les cérémonies de rapatriement commençaient par un aumônier qui dirigeait le cortège de l'avion au corbillard, sans la présence de la famille. Il a par la suite été décidé que les aumôniers devraient être présents, sans toutefois se déplacer avec la dépouille, et que les familles devraient être invitées à assister au retour de leur être cher au Canada.

Au début, il y a eu des discussions passionnées en vue de faciliter les cérémonies de rapatriement, parce qu'il n'y avait pas de protocole en place, que les familles ne recevaient rien pour payer leurs frais de déplacement et qu'il n'y avait pas d'autorité reconnue pour aborder les problèmes et trouver des solutions.

• (1120)

Le Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes ne prévoyait pas et ne prévoit toujours pas de cornemuse dans la majorité des cas ou de clairon pour les soldats du Royal 22^e Régiment tombés au champ d'honneur. La section 4 du Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes, intitulée « La descente d'un cercueil à l'arrivée d'un avion provenant d'outre-mer », dit clairement au point 3 que « La musique ne prend pas part à la cérémonie. » Cependant, j'ajout d'un joueur de cornemuse ou de clairon a clairement ajouté un élément à la cérémonie respectueuse et remplie de dignité qui a rapidement été inclus dans la tradition canadienne qu'est la cérémonie de rapatriement.

De plus, ce manuel ne prévoit aucune consigne en ce qui a trait à la cérémonie et aux membres de la famille qui y assistent.

Ensuite, il n'y avait aucun précédent dans le protocole concernant l'établissement de l'autoroute des Héros. Par contre, cette pratique canadienne unique et singulière a fait connaître sur la scène internationale notre méthode pour rendre hommage aux gens tombés au champ d'honneur. Cette tradition, comme elle a été observée à de nombreuses reprises, a donné l'occasion aux Canadiens ordinaires de remercier les hommes et les femmes des Forces canadiennes, ainsi que leur famille de l'ultime sacrifice qu'ils ont fait au nom de tous les Canadiens.

Cette pratique singulière apporte un réconfort incroyable aux familles, mais je crois qu'elle a fait naître un sentiment de fierté nationale et de patriotisme que nous n'avions pas vu depuis la Seconde Guerre mondiale. Le soutien à l'égard de nos Forces canadiennes et des hommes et des femmes en uniforme a atteint un niveau sans précédent.

Je crois personnellement dans le bien-fondé, la raison d'être et les avantages d'avoir un protocole reconnu sur la scène nationale concernant les funérailles. Au cours de ces événements remarquables, nous rendons hommage à des Canadiens incroyables; nous contribuons ainsi à l'histoire de notre grande nation. L'adoption d'un protocole reconnu sur la scène nationale est fondamentale à l'avenir en ce qui concerne l'établissement et le maintien des procédures et des traditions cérémoniales.

Toutefois, étant donné que j'ai participé pendant plus d'une décennie à la mise en oeuvre de diverses initiatives pour commémorer à l'échelle nationale des Canadiens remarquables, j'ai pris conscience qu'il est difficile d'observer de façon uniforme un protocole. Ce n'est pas tous les cas qui correspondent aux circonstances mentionnées dans les protocoles précis.

Selon moi, il faut des consignes claires avec des exemples qui portent sur l'application du protocole et des exemples d'éléments qui peuvent varier lorsque la situation l'impose. Cette direction devrait venir d'une voix nationale singulière qui agit comme gardienne des traditions, des pratiques et des protocoles.

On m'a demandé de superviser l'enterrement au Cimetière Beechwood de nos Canadiens tombés au champ d'honneur en Afghanistan. La consigne détaillée au sujet de tels services est disponible auprès des Forces canadiennes; cependant, ce guide a été rédigé à une époque où les pratiques funéraires étaient très différentes. De nos jours, environ 60 p. 100 des Canadiens choisissent la crémation plutôt que l'enterrement. Le nombre des funérailles non confessionnelles, non chrétiennes et non religieuses augmente au même rythme que notre population.

Au Cimetière Beechwood situé ici à Ottawa, les autorités ont commencé à utiliser une arche et quatre porteurs pour transporter l'urne du défunt du corbillard à la tombe. C'est devenu une pratique

admise au Cimetière militaire national. Cependant, si cette pratique n'est pas largement répandue et que cet équipement n'est pas disponible dans les autres cimetières au Canada, ce protocole est donc difficile à appliquer, ou même impossible dans bien des cas. Je ne crois pas que le présent protocole concernant le pliage du drapeau, comme il est expliqué sur divers sites Web, ait déjà été reconnu comme la façon canadienne de plier l'unifolié.

Je vais vous raconter une petite anecdote pour vous en faire comprendre l'importance. Le protocole sur le drapeau — celui dont l'utilisation est largement répandue, mais qui n'a toutefois pas encore été approuvé —, comme il est présenté sur divers sites Web du gouvernement fédéral, n'est pas facilement réalisable avec le drapeau qui est fourni par les Forces canadiennes. Le drapeau avec un numéro de nomenclature OTAN était en nylon, et les porteurs avaient, par conséquent, beaucoup de difficulté à le saisir et à le plier parfaitement. Notre entreprise a donc conçu et produit un drapeau en toile plus lourd semblable à une banderole qui est beaucoup plus approprié à ce protocole. L'utilisation de notre drapeau est maintenant largement répandue au Canada, et notre drapeau est devenu la norme pour ce qui est des drapeaux sur les cercueils. Voilà seulement un exemple pour vous montrer que le protocole ou la norme ne répondait pas au besoin de manière satisfaisante et ne correspondait pas à l'utilisation qu'on en faisait.

Pour cette raison, je vous suggère respectueusement que toute directive écrite ou mise en oeuvre devrait être le résultat d'une consultation importante et approfondie des gens du milieu et des spécialistes, dont les directeurs de pompes funèbres, les membres du clergé de toutes les confessions et ceux qui ont récemment participé à des cérémonies. Ensuite, les renseignements devraient être diffusés en ligne sur le site Web de la DHP et être accessibles à tous. Enfin, la signification historique, l'origine et les fondements des pratiques et des traditions devraient être consignés pour éviter que nous oublions pourquoi nous les observons.

• (1125)

Merci à vous tous du temps que vous nous consacrez.

Le président: Merci, monsieur Cole.

Nous passons à M. Head.

M. Don Head (commissaire, Service correctionnel du Canada): Merci.

Bonjour, monsieur le président, distingués membres du comité.

J'ai l'impression de détonner un peu, parmi les hôteliers, les gestionnaires de lieux de réunion et de présentation et les entrepreneurs de pompes funèbres. J'espère qu'on ne cherche pas à me passer un message.

Des voix: Oh, oh!

M. Don Head: Et je vous prie de ne tirer aucune conclusion du fait de ma présence ici, parmi vous.

Des voix: Oh, oh!

M. Don Head: Je suis heureux de me présenter devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre examen des procédures de protocole national.

Au Service correctionnel du Canada, nous sommes fiers de la longue et remarquable histoire de services voués à la sécurité publique qui est la nôtre. Comme vous le savez peut-être, cette histoire remonte à 1835, et il y a toujours un sentiment de fierté et d'honneur à contribuer à la sécurité publique des Canadiens.

Dans cette optique, le Service correctionnel du Canada s'est engagé à honorer la tradition des cérémonies et a pris des mesures pour veiller à ce qu'il en soit ainsi pendant encore de nombreuses années. Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter un résumé des protocoles et des lignes directrices que suit le SCC en ce sens.

Au cours des dernières années, j'ai demandé à mon organisation de veiller à ce que nous suivions les protocoles appropriés à l'échelle régionale, nationale et internationale. Puisque le SCC est souvent invité à participer à des événements locaux, nationaux et internationaux, nous avons pris des mesures pour nous assurer que nos employés et nos unités de cérémonie respectent des protocoles uniformes qui projettent une image juste et respectueuse du Canada et du Service correctionnel du Canada.

En ce qui concerne les questions du comité, il est important de noter, monsieur le président, que le SCC ne possède aucun manuel ou guide officiel qui décrit les protocoles à suivre lors d'événements tels que des funérailles ou des visites officielles. Par conséquent, les membres de mon personnel travaillent avec leurs collègues du ministère du Patrimoine canadien et nos partenaires du portefeuille de la Sécurité publique.

Comme vous le savez, la Gendarmerie royale du Canada et les Forces canadiennes possèdent de bons manuels auxquels le SCC peut se référer pour les cérémonies et les événements à caractère protocolaire. Cela étant dit, le SCC a établi deux protocoles officiels — l'un pour les cérémonies de passation des pouvoirs et l'autre pour la mise en berne du drapeau national du Canada, lequel a été élaboré en collaboration avec Patrimoine canadien.

Monsieur le président, les cérémonies de passation des pouvoirs constituent une partie importante de l'histoire du SCC. Elles représentent le transfert officiel et symbolique des responsabilités, des pouvoirs et des obligations liés au commandement d'un chef à un autre, peu importe qu'ils soient directeurs d'établissement, sous-commissaires régionaux ou directeurs de district. La cérémonie permet au chef sortant de dire au revoir à son personnel et au nouveau chef de rencontrer les femmes et les hommes qui contribuent à la sécurité publique des Canadiens. En établissant des protocoles appropriés pour ces événements, le SCC a poursuivi une importante tradition qui remonte au début de son histoire.

En plus de ces protocoles, le SCC a élaboré des lignes directrices non officielles pour son unité de cérémonie. Elles incluent des lignes directrices pour la Garde de cérémonie et pour nos bénévoles du Corps de cornemuses et de tambours.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous glisser quelques mots au sujet de ces importantes initiatives. Les employés du SCC qui se joignent à la Garde de cérémonie du Service le font sur une base volontaire. La Garde de cérémonie est formée d'employés de toutes les régions du pays qui profitent souvent de leur temps libre pour participer à des cérémonies de collation des grades, aux défilés du jour du Souvenir, à des événements dans la collectivité et au Service commémoratif national des policiers et agents de la paix. Ces femmes et ces hommes sont fiers de leur travail et des collectivités qu'ils servent.

Le Corps de cornemuses et de tambours est pour sa part formé d'employés du SCC et de membres de la collectivité; tous ceux qui y adhèrent le font aussi sur une base volontaire. Chacun achète son propre équipement, qui peut coûter plus de quelques milliers de dollars. Je suis fier du rôle que jouent ces représentants de notre organisation.

Veuillez noter, monsieur le président, que la sécurité de nos employés, des délinquants et du public n'est jamais compromise

lorsque des membres du personnel participent aux activités de ces unités ou à des cérémonies. Les décisions concernant la participation à ces événements sont prises par les directeurs d'établissement. La sécurité de nos établissements et de nos collectivités passe toujours au premier plan lorsque vient le moment d'autoriser la présence d'employés à des événements. La plupart du temps, les employés participent bénévolement à ces événements en dehors de leurs heures de travail.

En terminant, je suis fier des progrès importants que nous avons accomplis dans la mise en place de protocoles et de procédures cérémoniales pour notre organisation. Je suis extrêmement fier du travail que les femmes et les hommes qui font partie du SCC effectuent chaque jour et tout aussi fier de la manière dont ils représentent l'organisation et le Canada lorsqu'ils participent à des événements et à des cérémonies.

Je peux vous assurer que mon organisation et moi continuerons d'accorder une grande importance au maintien des traditions et au respect des protocoles appropriés en matière de cérémonies.

● (1130)

Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur le commissaire.

Pour terminer, nous écoutons M. Haycock.

M. Richard Haycock (directeur général, International Association of Venue Managers): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je suis fier d'être ici pour représenter l'International Association of Venue Managers, dont le siège social se trouve au Texas, dans une banlieue de Dallas appelée Coppell.

Je suis membre de l'IAVM depuis 24 ans. Avant de devenir président du comité de recrutement, j'ai occupé, au sein du conseil d'administration, les postes de vice-président de district, de président du conseil de la formation des professionnels et de président du conseil de l'éducation. Je vais demeurer, pour encore une trentaine de jours, le directeur général du parc Lansdowne, ici, à Ottawa.

Selon son énoncé de mission, l'IAVM est là pour éduquer, défendre et inspirer les professionnels qui gèrent les lieux où sont présentés des événements publics à l'échelle mondiale.

L'International Association of Venue Managers est un organisme qui se consacre à l'exploitation professionnelle des amphithéâtres, arénes, auditoriums, centres de congrès, salles d'exposition, salles de spectacles, pistes de courses, stades et complexes universitaires. L'IAVM offre des programmes de développement du leadership, des programmes d'éducation et de recherche, de la formation à la sécurité, notamment à celle des personnes, et des ressources favorisant le travail en réseau à l'intention du secteur.

L'association dessert plus de 3 800 membres à l'échelle mondiale, dont environ 3 000 se trouvent en Amérique du Nord. Nous comptons quelque 150 membres actifs au Canada.

Dans le cadre de l'examen des procédures de protocole national que votre comité mène, on peut s'attendre à ce que d'autres témoins creusent l'aspect cérémonial. Les propos de l'IAVM vont donc porter sur la perspective plus globale de l'hôte de l'événement.

Dès le début, il est important que toutes les parties intéressées voient toutes de la même manière le contexte dans lequel l'événement se prépare. Il faut donc, notamment, tenir compte des facteurs culturels — les coutumes locales ou régionales, ou celles qui ont une portée nationale ou internationale —, la religion, les événements qui ont court et ceux qui mènent à la tenue de l'événement, et les antécédents des principales personnalités qui participeront. Une fois tous ces aspects éclaircis, on sera mieux en mesure de contribuer à la vision de succès commune du groupe.

Certains aspects des cérémonies se prêtent bien à ce qui est prévu dans un manuel officiel du protocole, mais il n'est pas pratique de miser sur un tel manuel pour la planification d'événements, car c'est un processus fluide. Ce n'est pas une fin en soi. On travaille à établir un cadre de planification, ou une ligne directrice qui représente les meilleures pratiques de planification et d'organisation de tous les services applicables.

Il faut naturellement s'occuper de certains aspects de base, comme le prix d'entrée, le stationnement et la circulation, la communication, le service traiteur, le mobilier et l'équipement.

En ce qui concerne le lieu, il s'agit de faire honneur au cérémonial et de le soutenir en garantissant un environnement confortable et sûr. Peu importe le lieu, ce qui est primordial en tout temps, c'est la sécurité de tous les participants.

L'IAVM est un leader reconnu à l'échelle mondiale dans le milieu de la gestion des lieux où se tiennent des événements, peut-être surtout en raison de son Academy for Venue Safety and Security — ou AVSS.

Cette académie est une école de formation qui offre au secteur de la gestion des événements publics un programme intensif d'une durée de cinq jours sur la planification de la sécurité et la gestion de la sécurité des personnes. L'AVSS utilise l'enseignement magistral et le travail pratique pour permettre aux participants d'acquérir une connaissance approfondie de tous les types de situations d'urgence qui peuvent se produire dans des installations publiques.

Le programme englobe un processus bien défini de planification de la sécurité en quatre étapes: l'évaluation des risques et des menaces; les interventions d'urgence; les plans, procédures et protocoles relatifs aux opérations de sécurité; enfin, les plans et activités de formation du personnel chargé de l'événement et de la sécurité.

L'IAVM a accru son savoir-faire au fil des ans. Par exemple, à la suite des événements du 11 septembre, l'IAVM a réagi de façon dynamique en créant trois guides de pratiques exemplaires: un pour les arènes, les stades et les amphithéâtres; un pour les centres de congrès et les salles d'exposition, et un pour les théâtres et les salles de spectacles. Ces pratiques exemplaires sont à la base des principes que l'Academy for Venue Safety and Security applique à la planification et aux interventions d'urgence en ce qui concerne les lieux, les équipes, les ligues, les événements et les activités.

L'IAVM reconnaît volontiers que le Canada a été l'hôte de nombreuses manifestations sportives et activités de divertissement de classe mondiale. Le Canada possède sur ce plan une vaste expérience à tous les échelons: fédéral, provincial et local.

L'IAVM entretient des relations de travail solides avec des organismes nationaux aux États-Unis, dont le Department of Homeland Security — le département chargé de la sécurité intérieure — et l'American Red Cross. Nous serions heureux de travailler avec les dirigeants canadiens à la conception d'un modèle national de planification d'événements et de sécurité qui servirait

pour tous les types de fonctions ou d'événements relevant du ministère du Patrimoine canadien et de Sécurité publique Canada.

• (1135)

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Maintenant, nous allons passer à nos séries de questions. Pendant la première série de questions, les intervenants disposeront de sept minutes pour poser leurs questions et obtenir des réponses. Les membres du comité posent souvent des questions jusqu'à la septième minute de leur intervention, puis ils cèdent la parole aux témoins qui n'ont pas le temps de répondre.

Chers membres, c'est à vous de gérer votre temps. Si vous voulez que les témoins puissent répondre, assurez-vous de leur en laisser le temps, et tout se passera bien.

Nous entamons maintenant la série d'interventions de sept minutes, et nous allons commencer par M. Armstrong.

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Je suis maintenant sous pression.

Merci, monsieur le président. Je tiens également à remercier tous nos invités de leur présence. L'étude que nous menons est extrêmement intéressante, et les diverses suggestions et connaissances que vous nous communiquez aujourd'hui nous seront très utiles dans nos travaux.

Monsieur Haycock, vous avez mentionné à quelques reprises que votre association de gestionnaires de lieux de réunion a noué une solide relation avec le gouvernement des États-Unis à des fins de planification d'événements, de sécurisation et de structuration, mais il n'en va pas de même avec le gouvernement du Canada. Êtes-vous en train de dire que votre organisation internationale entretient des rapports plus étroits et plus solides avec le gouvernement des États-Unis?

M. Richard Haycock: J'admets à contrecœur que nous n'entretenons pas de relations solides avec le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux. L'association compte un nombre relativement restreint de membres canadiens, mais elle n'en cherche pas moins à servir ses membres, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde. Je sais pertinemment qu'elle souhaite très précisément établir des relations plus solides ici, au Canada.

M. Scott Armstrong: Je ne devrais pas parler de relations solides, car cela a un sens péjoratif. J'entends plutôt par là une relation structurée, dans le cadre de laquelle vous travaillez avec eux à régler des questions de sécurité liées à divers types de lieux de réunion.

Vous dites que votre organisation a élaboré trois guides de planification distincts, dont un pour les centres de congrès et un autre pour les salles de spectacle et les centres des arts d'interprétation. Lorsque vous avez élaboré ces guides, avez-vous collaboré avec des représentants officiels du gouvernement des États-Unis et du gouvernement du Canada, ou votre organisation a-t-elle entrepris ce projet simplement pour tenter de respecter les cadres que vous avez établis en collaboration avec des représentants officiels?

M. Richard Haycock: Un groupe de travail avait été constitué au sein de l'association, et il tirait parti des connaissances de tous les membres. Je ne me souviens pas si ce groupe de travail comptait des gestionnaires de lieu de réunion établis au Canada. Des responsables des services d'urgence des États-Unis ont certainement participé à l'entreprise. Ces lignes directrices ou ces documents renfermant des pratiques exemplaires peuvent être téléchargés par tous nos membres, y compris ceux d'entre nous qui travaillent ici, au Canada.

M. Scott Armstrong: Mes antécédents sont liés à l'administration scolaire; j'étais directeur d'école. Je sais qu'après les événements du 11 septembre, toute personne dirigeant un établissement, quel qu'il soit, a été forcée de mettre énormément l'accent sur la préparation aux situations d'urgence. On utilisait différentes échelles de couleur pour désigner différents types de situations qui pouvaient survenir.

Avez-vous vécu la même chose en tant que gestionnaire de lieux de réunion? Au cours des 10 à 15 dernières années, avez-vous mis beaucoup plus l'accent sur la préparation aux situations d'urgence?

• (1140)

M. Richard Haycock: C'est incontestablement vrai. Les éléments les plus rudimentaires de la planification d'événements sont des aspects que nous avons tendance à tenir pour acquis, et certains des exemples que j'ai cités durant mon exposé... La sécurité des personnes a pris une toute autre dimension depuis les événements du 11 septembre. Il est dommage que de tels événements doivent survenir parfois avant que nous commencions à prendre des mesures plus préventives.

Il va de soi qu'un certain nombre de programmes sont en cours d'exécution au sein de l'association. Nous avons élaboré des protocoles d'hébergement collectif. Si vous vous en souvenez bien, à la suite de l'ouragan Katrina, des lieux où se déroulent des événements publics ont été utilisés pour héberger temporairement les habitants de la Nouvelle-Orléans.

Lorsqu'il est nécessaire de déplacer un grand nombre de gens dans une collectivité, nos lieux de réunion sont les infrastructures les mieux préparées à recevoir ces gens. Il s'agit donc là d'un prolongement naturel de notre rôle qu'au départ, nous étions mal préparés à assumer en tant que gestionnaires de lieux de réunion et en tant que membres de l'association. Nous avons maintenant comblé cette lacune.

Nous disposons désormais de protocoles d'hébergement collectif. Par exemple, nous avons conclu une entente avec la Croix rouge américaine afin de régler la question de l'enregistrement des gens déplacés à l'aide de, je vous le donne en mille, un système de billetterie — aussi simple que cela.

M. Scott Armstrong: Merci.

Monsieur Cole, vous avez indiqué, entre autres choses, que différentes organisations employaient différents guides et différents protocoles, et qu'il n'y avait pas de source unique d'information. Vous avez parlé de la « façon canadienne », en particulier en ce qui concerne les obsèques de personnalités décédées. Je conclus, d'après vos propos, qu'un besoin existe dans ce domaine et que c'est un rôle que le gouvernement fédéral devrait assumer.

M. Allan Cole: Je sais que d'autres personnes ont comparu devant le comité. Je travaille étroitement avec Stewart Kellock, le sergent du service de police de Toronto, qui a accepté votre invitation et qui vous a dit la même chose, à savoir que, dans le cadre de divers événements auxquels nous avons participé, nous avons cherché des directives provenant de n'importe quelle source d'information qui nous indiqueraient les documents à consulter pour déterminer la façon appropriée de faire les choses, conformément aux normes et aux protocoles canadiens. Nous avons découvert qu'il n'y avait pas de document complet à ce sujet.

M. Scott Armstrong: Pendant le temps qu'il me reste — il ne m'en reste probablement pas beaucoup —, est-ce que chacun de vous pourrait dire, peut-être en quelques phrases concises, si, oui ou non, il est d'accord que nous recommandions qu'une façon de faire canadienne — un programme ou un cadre central d'une sorte ou

d'une autre — soit définie? Les témoins ont mentionné, entre autres, qu'il faudrait que cette structure demeure souple. Vous entendez-vous pour dire que, si nous faisons une recommandation en ce sens, il nous faudrait également recommander que ce soit un cadre qui resterait souple pour les activités comme les funérailles, les communications avec les familles et le respect de leurs souhaits?

M. Allan Cole: Oui. Surtout en raison du caractère multiculturel de notre nation, nous devons être en mesure de nous adapter aux divers besoins de la population canadienne d'aujourd'hui.

M. Scott Armstrong: Vous convenez tous de la nécessité d'avoir un document central d'une sorte ou d'une autre qui, toutefois, ne restreindrait pas trop les gens? Ai-je raison de dire cela?

M. Allan Cole: Absolument.

M. Scott Armstrong: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Armstrong.

Monsieur Nantel.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie d'être venus participer à cette étude.

Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter, monsieur McGarry. De toute évidence, vous êtes très passionné par ce sujet. C'est à l'hôtel de ville d'Ottawa, il y a environ une semaine, que votre livre a été publié lors d'un lancement, je pense. Je vous en félicite.

Je crois que le monde de l'industrie funéraire repose précisément sur le protocole, que celui-ci est au coeur de cette activité, du cérémonial, du deuil. Comme vous l'avez évoqué — du moins, je crois que c'est vous qui l'avez fait —, le protocole comporte des passages symboliques qui nous permettent de repousser nos craintes à l'égard de ce passage de la vie.

Ce qui suit s'adresse à tous ceux parmi vous qui sont impliqués directement dans les services funéraires. J'imagine que vous devez répondre chaque jour à des demandes très variées, compte tenu des différentes croyances des gens. Quels points communs y a-t-il entre ces requêtes, qui sont par ailleurs différentes d'une religion à l'autre?

• (1145)

[Traduction]

M. Brian McGarry: Je vous remercie de votre question.

Dans le cas de funérailles officielles, même si les obsèques sont organisées, par exemple, pour un chrétien, la collectivité invite de nombreux dirigeants de diverses confessions religieuses. Par exemple, à Ottawa, le rabbin Reuven Bulka pourrait y assister. En ce sens, je pense que nous indiquons déjà que, tout en respectant les croyances de la famille, nous respectons également tous les gens qui sont présents ce jour-là, même ceux qui n'ont pas été élevés dans la foi chrétienne, ou peu importe. Donc, c'est ce que nous faisons. Bien entendu, nous rencontrons la famille, de même qu'un représentant de Patrimoine Canada.

Je vais permettre à d'autres témoins de répondre. Après votre question, j'aimerais m'adresser de nouveau à Scott afin de formuler une brève observation.

M. Scott MacLeod: J'aimerais ajouter quelque chose à cette intervention. De nos jours, les directeurs de services funéraires ont de nombreux défis à relever. Comme Brian l'a mentionné, les difficultés auxquelles nous nous heurtons ne se limitent pas aux croyances religieuses. Elles peuvent aussi comprendre des conflits familiaux. Nous devons nous adapter aux problèmes qui règnent dans la famille. Par exemple, il y a des familles qui peuvent seulement... le mari et la femme sont séparés, alors ils viennent à différents moments. Ils ne veulent pas être assis côte à côte. Voilà seulement quelques petits exemples des situations que nous devons gérer quotidiennement. Bien entendu, il y a l'aspect religieux. Cette question peut être réglée dans le cadre de la partie funéraire du service, car celle-ci est axée sur cet aspect. En ce qui concerne les visites, le rang d'accueil et tous ces détails qui comptent beaucoup dans les services funéraires, il est essentiel que nous communiquions avec la famille et qu'elle ait son mot à dire dans la façon dont les funérailles nationales se dérouleront.

M. Pierre Nantel: Merci.

Je vais vous permettre de répondre à la question à laquelle vous souhaitiez répondre.

M. Brian McGarry: Je tenais seulement à abonder dans le sens de ce que l'honorable Scott Armstrong a dit. De nos jours, nous ne devrions nullement sous-estimer l'aspect sécuritaire des funérailles. Je vais vous donner deux exemples très brefs.

Premièrement, il y a les funérailles de John Diefenbaker qui ont été tenues à la cathédrale Christ Church d'Ottawa. Nous étions tous assis, et nous attendions que le clergé commence le service quand, ô surprise, il y a eu une alerte à la bombe. L'église avait déjà été inspectée par la GRC et la police locale. Ils étaient très satisfaits de la sécurité du lieu mais, en fin de compte, qui doit déterminer ce qu'il faut faire? J'ai décidé avec Graham Glockling, que certains d'entre vous connaissent peut-être à Patrimoine... Joe Clark était premier ministre à l'époque. Nous sommes allés le trouver à son siège d'honneur. Il était, bien entendu, assis tout près du cercueil de John Diefenbaker, alors nous lui avons dit ce qui suit: « Monsieur, voici ce qui se passe. Que faisons-nous? » Pour ajouter un peu d'humour à la situation, il a répondu: « Le seul type qui peut me nuire ici repose en fait dans la boîte. » Ce qu'il voulait dire, c'est que la police s'était déjà occupée de la question et qu'à son avis, nous devons nous fier à leur travail.

Deuxièmement, je tiens à mentionner très rapidement que cela se produit plus souvent que nous le souhaiterions. Au cours des funérailles de Pierre Trudeau à Montréal, alors que nous progressions vers l'hôtel de ville, quelqu'un a appelé encore une fois pour dire qu'une bombe était cachée à cet endroit. Le responsable de la GRC — je pense qu'à l'époque, c'était le sergent-major Mercier, un homme très compétent qui est maintenant à la retraite — a stoppé la procession et procédé immédiatement aux vérifications d'usage, quelles qu'elles fussent, et elles étaient nombreuses, je crois. Puis il nous a dit d'aller de l'avant. En fait, nous sommes demeurés en arrêt pendant près d'une demi-heure.

Monsieur, je tenais simplement à souligner ce que vous disiez à propos de l'importance que cet aspect revêt dans le monde d'aujourd'hui.

M. Pierre Nantel: Merci.

En fait, M. Cole faisait allusion à certains éléments qui sont incertains dans de nombreuses situations liées aux militaires. Malheureusement, aucun témoin du MDN ne pouvait comparaître aujourd'hui. Donc, selon les autres témoins, ils pourraient avoir...

● (1150)

[Français]

Ces gens peuvent faire face à des problèmes liés à la coordination, mais le service militaire semble très propre.

Monsieur McGarry, votre livre témoigne du fait que le protocole se déroule très bien, à Ottawa. En ce qui concerne la coordination des divers aspects du protocole, vous avez des références, et il s'agit souvent de spécialistes, heureusement. On ne s'improvise pas spécialiste. Il y a là des gens qui s'y connaissent et il y en a aussi à l'autre bout, dans les bureaux chargés du protocole. Ça semble bien fonctionner.

[Traduction]

M. Brian McGarry: Cela ne devrait nullement être perçu comme une critique à l'égard de Patrimoine Canada, par exemple, ou de la GRC. Je pense que, lorsqu'un problème survient, il est lié à l'uniformité.

Dernièrement, dans le cas de l'honorable Jack Layton, les services funéraires se déroulaient dans deux villes et étaient pris en charge par deux directeurs. Nous assumions seulement un rôle de soutien; Rosar-Morrison à Toronto jouait le rôle de chef de file. Des problèmes d'uniformité sont survenus, mais je pense que nous sommes tombés sur votre expert à Toronto, qui fait partie de la police locale, et nous avons été en mesure de coordonner nos activités avec lui.

Donc, il ne s'agit pas vraiment d'une critique, mais plutôt d'une recommandation concernant la création d'un site Web d'une sorte ou d'un autre que quelqu'un pourrait consulter rapidement pour obtenir certaines instructions de base et amorcer le processus.

M. Pierre Nantel: En fait dans le site Web de Patrimoine Canada, il est vrai que la question du protocole est abordée sous la rubrique « Hymnes et symboles ». Je suppose qu'il devrait avoir sa propre rubrique.

M. Brian McGarry: Je le pense

Le président: Merci, monsieur Nantel.

En passant, monsieur Nantel, des représentants des Forces canadiennes et de la Légion comparaitront plus tard.

Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Compte tenu des directives que vous nous avez données, je ne vais pas parler longtemps. Nous avons tellement de témoins à interroger que je vais poser mes questions dès le début et permettre à tous d'y répondre très simplement.

Premièrement, je vais vous poser une question que j'ai également posée à nos derniers témoins. Si nous cherchons à créer une source d'information souple mais relativement uniforme qui nous indiquera comment gérer le protocole, peu importe ce que nous faisons, qui devrait s'en occuper? Quelle organisation devrait le faire?

De plus, nous avons parlé des frustrations, et ce sujet m'intéresse. Vous avez mentionné les vôtres. Qu'est-ce qui vous frustre le plus lorsque vous vous occupez du protocole, ou lorsque vous traitez avec vos clients? Vous établissez un équilibre délicat entre ce que le client ou la famille désire et la rigidité ou l'uniformité requise dans ce genre de situations.

M. Tony Pollard: Merci beaucoup, monsieur Simms.

D'un point de vue hôtelier — et je ne cherche pas à me montrer irrespectueux en disant ceci —, lorsqu'un invité ou un client s'adresse à nous, nous faisons à peu près tout ce qu'il faut habituellement pour le satisfaire et lui faciliter la vie, à condition que ce soit légal et que nous nous soyons entendus sur un budget au préalable.

Votre question porte sur les problèmes que nous rencontrons ou le plus gros obstacle que nous devons surmonter. Le gouvernement du Canada est notre plus important client. Sa contribution à notre chiffre d'affaires, y compris la vôtre, oscille entre 11 et 12 p. 100. Il n'y a pas une seule requête qui nous fait dire: « Oh, mon dieu, c'est problématique ». Nous avons résolu pas mal tous les problèmes — notre industrie existe depuis des milliers d'années.

Je ne peux pas dire qu'il y ait une seule chose qui nous pose vraiment un problème. Il arrive que les formalités administratives deviennent légèrement pénibles — et c'est le cas pour nous tous — mais, habituellement, la plupart des gens savent comment les gérer. De quoi ont-ils besoin? Que désirent-ils? Quelles sont les exigences? Certaines personnes sont mieux formées pour ce travail et plus expérimentées, mais je ne peux pas dire qu'il y ait une seule question qui nous semble vraiment problématique.

Voilà une longue réponse...

M. Scott MacLeod: Je pense que le défi auquel doivent faire face les services funéraires aujourd'hui, c'est que le client ou la famille avec qui nous traitons vient faire des arrangements avec, pratiquement, un livre ouvert. Les gens ne sont pas prêts pour le scénario. Ils ne sont pas prêts à la survenue de cet événement et les salons funéraires peuvent les aider véritablement en leur donnant des orientations. Alors, s'il y avait un protocole établi qui, nous l'avons dit, était une norme qui s'appliquerait à des funérailles nationales partout au Canada et si on leur demandait s'ils étaient à l'aise avec cela, je pense que la plupart des familles qui viennent dans nos salons funéraires accepteraient la plus grande partie ou une partie importante de ce protocole.

Voilà quel est notre défi dans le domaine des services funéraires, du fait que les familles viennent nous voir avec une idée de base, ou elles ont cette petite chose qu'elles aimeraient faire parce que « papa a toujours dit cela », mais ensuite, vous devez trouver une façon de contourner cela. Vous devez dire que vous êtes d'accord et ensuite leur demander: « Et que pensez-vous de ceci et de cela? » et travailler sur le plan de ce service funéraire. Alors, il serait fantastique de pouvoir présenter un modèle standardisé à une famille. Je pense qu'il y aurait une ouverture à cet égard.

• (1155)

M. Scott Simms: Avez-vous une idée qui pourrait le faire?

M. Scott MacLeod: Eh bien, il faut que cela vienne d'un endroit central. Au niveau de l'ASFC, évidemment, nous serions heureux de pouvoir apporter notre aide de quelque façon que ce soit.

Mme Sue Lasher (vice-présidente, Association des services funéraires du Canada): Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire Scott, mais, de toute évidence, chaque service que nous faisons comporte un élément de protocole, je pense. Évidemment, tous les jours, nous devons faire face à des cultures et à des religions différentes. Je suppose que la chose importante sur laquelle je veux revenir, c'est sur la souplesse à l'égard des besoins de la famille. Parfois, elle se perd dans tout ce protocole.

M. Brian McGarry: À Ottawa, nous nous tournons beaucoup vers Patrimoine Canada, de toute évidence, et, à l'heure actuelle, vers les deux Kevin, comme je les appelle — Kevin Vickers et Kevin

MacLeod. Comme vous le savez, il s'agit du sergent d'armes et de l'huissier du bâton noir. Il est merveilleux de travailler avec ces gens — et en passant, c'est vrai également pour Patrimoine Canada.

Simplement pour vous donner un exemple où il y a une difficulté.. eh bien, nous avons trouvé le compromis canadien. Nous y avons eu recours lorsque M. Diefenbaker est décédé. Comme vous le savez peut-être, il n'était pas très entiché du nouveau drapeau canadien et il avait laissé des instructions pour qu'il ne serve pas à draper son cercueil. Je vais en arriver au grand compromis canadien — vous le verrez dans le livre. Nous avons fini par coudre les deux drapeaux ensemble — ce n'était pas tout à fait respectueux du protocole, mais nous devons faire quelque chose — et les deux drapeaux ont été déposés sur le cercueil.

Alors, voilà le genre de surprise que nous avons et, en particulier, à la suite d'une dynamique familiale, comme vous le dites sans cesse. Sa bru n'était pas très heureuse que cela ait été réalisé au moment mêmes des funérailles, mais nous avons réussi à nous en sortir. Habituellement, c'est celui que j'appelle le chef des cérémonies d'assermentation — c'était Graham Glockling à l'époque de Diefenbaker. Il y a eu une certaine discussion, mais il y a un point d'entrée, et pour moi — et je suis certain que mon collègue en aura d'autres —, c'est Patrimoine Canada que nous... Eux et la famille sont ceux pour qui nous travaillons.

M. Allan Cole: Je suis tout à fait d'accord. À mon avis, « eux » s'entend de l'histoire et du patrimoine.

Vous avez posé la question au sujet de la frustration, et je caractériserais ce que nous faisons comme créant de la frustration. Nous sommes habitués à des points de vue contradictoires et nous sommes devenus très habiles pour offrir des options et des solutions de rechange, ce dont nous avons besoin pour traiter avec notre population canadienne.

Je répéterais ce que Brian a dit pour souligner l'idée d'avoir certains points clés qui serviraient de point de départ, ces derniers étant les éléments clés que nous voyons et ensuite, nous voyons comment cela peut s'agencer. Alors, la famille décidera si elle veut que le corps soit présent ou non à la cérémonie funéraire, si la crémation aura lieu avant la cérémonie ou après la cérémonie, si la personne décédée sera honorée dans un cercueil ou dans une urne, quelle sera la position du drapeau lorsqu'il y a une urne — ce genre de choses — et créer des variations et des choix. Comme l'a dit Scott, les gens de notre communauté seraient enchantés de vous aider à comprendre la variété d'options qui sont accessibles pour faire face à la situation actuelle au Canada.

Le président: Je vous ai accordé 30 secondes de plus, et c'est terminé.

Monsieur Calandra.

M. Paul Calandra (Oak Ridges—Markham, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Monsieur Cole, vous avez dit quelque chose d'intéressant au sujet de la façon de plier le drapeau et du type de tissu qui devrait être utilisé. Cela pourrait sembler un détail anodin, mais c'est également quelque chose qui pourrait créer beaucoup d'embarras dans une collectivité ou dans un endroit où les gens l'ignorent.

En passant, j'ai reçu une lettre d'un citoyen de Vaudreuil, au Québec. Il avait fait des recherches pour trouver la manière protocolaire de détruire un drapeau canadien. J'ignore si c'est vrai, mais apparemment, le protocole exige que l'on brûle le drapeau canadien pour le détruire. Mais évidemment, compte tenu des nouveaux matériaux utilisés pour la fabrication de la plupart des drapeaux, ce n'est probablement pas une très bonne idée. C'est un exemple de protocole qui nécessite une mise à jour.

Plus précisément, monsieur Cole, y a-t-il d'autres petits détails comme celui-là? Je sais que vous n'aimez probablement pas parler de rapatriement; il n'est pas facile de parler d'une telle question. Y a-t-il d'autres petits détails que vous avez constatés qui, si nous devions rédiger quelque chose pour le distribuer à d'autres, nous permettrait d'éviter des situations embarrassantes au cours de cérémonies très importantes, que ce soit pour des pompiers ou des policiers morts en service partout au pays, et qu'il suffirait de noter par écrit?

• (1200)

M. Allan Cole: Absolument. J'ai vu toutes sortes de situations. Je ne rapporterai pas les détails précis de chacune d'elles, mais j'ai eu un drapeau qui a été arraché du cercueil par le vent durant une cérémonie au cours de laquelle on avait placé le cercueil sur la fosse avec beaucoup de respect et de dignité. Tout le monde était rassemblé comme il se doit. Les porteurs commençaient à retirer le drapeau du cercueil lorsqu'un coup de vent a emporté le drapeau. Après coup, nous avons pensé à une variété de choses que nous aurions pu faire et que nous aurions dû faire pour éviter cela. Mais c'est exactement cela, les leçons apprises, si elles étaient communiquées de manière appropriée, permettraient d'éviter ce genre de situation.

Comme les Canadiens aiment respecter la lettre de la loi et qu'ils aiment faire ce qui est écrit sur un bout de papier, je peux vous dire qu'il y a eu une variété de situations où nous sommes allés de l'avant. Nous avons procédé à la crémation des restes, placé les cendres dans une urne et ensuite, placé l'urne dans un cercueil pleine grandeur de manière à pouvoir respecter le protocole qui précisait que c'est de cette façon que l'on procède au service funéraire de quelqu'un qui portait l'uniforme. Nous avons réduit les restes du défunt jusqu'à cette taille et pourtant, ils étaient portés sur les épaules des porteurs dans une boîte aussi longue que la moitié de cette table.

Alors, il y a différentes choses, et nous serions enchantés, à titre de profession, de partager avec vous ces éléments clés qui, nous le pensons, pourraient vous aider à éviter ce genre de situation embarrassante.

M. Paul Calandra: Monsieur Head, vous avez parlé de vos membres. Ces derniers travaillent de très longues heures dans des circonstances très difficiles. Pourquoi se porteraient-ils volontaires pour faire cela?

M. Don Head: Je pense que c'est véritablement le reflet des convictions du personnel. Ces gens croient à l'idée de servir leur pays. Ils croient à l'idée de servir leur collectivité et veulent vraiment le démontrer. Être présents à certaines de ces cérémonies très importantes en tenue de cérémonie fait partie de leur façon de témoigner leur respect à leurs collègues, et à leurs collègues morts en service. C'est quelque chose qui est très personnel pour eux.

Je pense que quiconque porte un uniforme partage le même état d'esprit. Ces gens portent l'uniforme parce qu'ils fournissent un certain service à quelqu'un. Dans ce cas, ils fournissent des services de sécurité publique aux Canadiens. Ils en sont fiers. Ils sont fiers de montrer qu'ils font partie de ce genre d'organisme. Et ils ressentent le

besoin de témoigner, comme je l'ai dit, leur respect à leurs collègues, en particulier à leurs collègues qui sont morts en service.

M. Paul Calandra: Un des principes ou une des motivations derrière le protocole et l'idée de bien faire les choses, c'est qu'il s'agit d'un témoignage ultime de respect pour votre pays. C'est une façon d'unifier votre pays et c'est un témoignage de respect pour quelqu'un qui s'est sacrifié, dans bien des cas, pour son pays.

Mal faire les choses ou ne pas en parler pourrait s'avérer le manque de respect ultime lorsque vous avez la capacité de bien faire les choses. Êtes-vous de cet avis?

M. Allan Cole: Tout à fait.

M. Paul Calandra: Les policiers ne meurent pas en service uniquement dans les grandes collectivités, dans les grands centres. Lorsqu'un policiers perd la vie en service dans une petite ville, cela impose d'énormes contraintes sur... On utilise souvent l'aréna de hockey pour la cérémonie. Les délais sont très serrés. Je suppose que les gens n'auraient absolument aucune capacité, dans ce très court laps de temps, de s'assurer que les choses sont bien faites, en raison de tous les stress qu'ils subissent.

Vous avez dit qu'un modèle de planification d'événements et de sécurité serait une question sur laquelle nous devrions peut-être nous pencher. Y a-t-il des exemples que nous pourrions emprunter, par exemple, des États-Unis en ce qui concerne la planification de la sécurité, que nous pourrions utiliser comme modèle pour nous aider à débiter notre étude ici? Comment pouvons-nous aider ces plus petites collectivités? Le Canada est constitué en plus grande partie de petites collectivités. À part les grandes villes, la plupart de ces événements auront lieu dans des petites collectivités. Je suppose que la même question se poserait pour les hôtels. Comment pouvons-nous commencer à mettre tout cela ensemble rapidement?

• (1205)

M. Richard Haycock: Monsieur le président, je pense que cette observation est tout à fait juste. Une des raisons pour lesquelles nous avons un nombre relativement faible de membres canadiens dans notre association, c'est qu'un très grand nombre de lieux sont situés dans des petites collectivités ayant des budgets et des moyens modestes. Elles ne sont pas en mesure de participer de la même manière.

Je ne veux pas en exagérer l'importance, mais le fait d'avoir un modèle national, si vous voulez, une ressource canadienne que ces gens pourraient consulter, serait, à mon avis, d'une très grande valeur pour eux. Dans ces circonstances, il y a déjà un degré de stress considérable.

Je sais qu'ici, à Ottawa, il n'y a pas très longtemps, lorsque que nous avons rendu un dernier hommage au constable Eric Czapnik, le service a eu lieu chez nous. Il s'agissait d'un des événements les plus extraordinaires auxquels j'ai participé en plus de 30 ans de carrière dans l'industrie. Tout s'est fait en l'espace de 9 ou 10 jours. C'était vraiment incroyable.

Cela demande un effort extraordinaire et je suis sûr que les autres membres du groupe de témoins le reconnaîtront.

Encore une fois, il n'y a pas de solution universelle, mais voici les éléments clés. Dans une plus petite collectivité, vous n'aurez vraisemblablement pas les mêmes préoccupations en matière de sécurité que vous pourriez avoir ici dans la capitale nationale, par exemple. Un des éléments clés, c'est peut-être d'avoir quelque chose dont l'échelle peut varier et quelque chose qui fournit les éléments de base et qui, au moins, leur permet de démarrer. Souvent, ils ne savent tout simplement pas par où commencer.

Le président: Nous sommes maintenant dans notre tour de cinq minutes.

Monsieur Cash.

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à tous de votre présence ici.

Je suis simplement curieux, monsieur Haycock; combien avez-vous de membres canadiens?

M. Richard Haycock: À l'heure actuelle, nous en avons environ 150.

M. Andrew Cash: Il s'agit d'un organisme international, alors, combien de membres américains avez-vous?

M. Richard Haycock: Nous en avons près de 3 000.

M. Andrew Cash: Simplement pour revenir à une question de M. Calandra, je pense qu'une partie de la question, c'est si nous empruntons certaines traditions des États-Unis. J'ai souvent entendu les députés d'en face demander si nous devrions élaborer nos propres protocoles, alors, il est intéressant que le député cherche une certaine inspiration du côté du protocole et des systèmes américains.

M. Paul Calandra: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je pense qu'il est important de préciser que c'était précisément sur la planification d'événements et de la sécurité et non sur les traditions canadiennes concernant les protocoles. Le député a légèrement déformé la question que j'ai posée au témoin.

Le président: Vous pouvez continuer, monsieur Cash.

M. Andrew Cash: Je voulais poser une question à M. Cole.

En général, ce que j'entends ici, c'est que le protocole est important et complexe. Nous avons certains spécialistes des services funéraires ici et nous savons tous que l'un des moments les plus délicats dans la vie des gens, c'est lorsqu'ils participent aux funérailles d'un être cher. C'est une moment d'une grande vulnérabilité. Vos collègues et vous exercez vos fonctions de manière exemplaire. J'ai assisté à de nombreuses funérailles — hélas! — et j'ai noté un haut degré de professionnalisme. Sur quoi vous êtes-vous fondés pour établir ce protocole de professionnalisme? Comment en êtes-vous arrivés à cet endroit où il se joue une délicate diplomatie?

• (1210)

M. Scott MacLeod: Monsieur le président, les services funéraires ont évolué, de toute évidence, pour en arriver à ce qu'ils sont aujourd'hui. Les générations qui nous ont précédé ont commencé à fabriquer des meubles. Beaucoup de salons funéraires ont débuté par le besoin d'avoir un cercueil; alors, un cercueil a été conçu. Je ne raconterai pas toute l'histoire, mais lentement, cela a évolué en un service, et quelqu'un dans la collectivité devait offrir ce service; alors, l'ébéniste est devenu la personne-ressource.

Dans l'histoire plus récente, cependant, les services funéraires ont évolué en s'éloignant de plus en plus de la religion et des églises. Je sais que dans notre propre salon funéraire, environ 70 p. 100 de nos services sont célébrés dans notre chapelle. La principale raison, c'est que les familles n'ont pas de lien avec une église. Cette situation est de plus en plus fréquente. Et, avec les services de crémation et les services de crémation directe, tout cela change également. Au cours des 10 dernières années, il y a eu un très grand changement dans les services funéraires, et cela se poursuivra dans l'avenir, et c'est le salon funéraire qui se retrouve au centre de tout cela.

J'ai moi-même assisté à de nombreuses funérailles, à l'extérieur de mon salon, administrées par d'autres salons funéraires. Je suis très intéressé par la façon dont quelque chose est devenu une coutume dans une région, lorsque cela n'existe pas dans ma région; alors, il y a un caractère très unique dans la façon dont les choses se déroulent. Un excellent exemple de cela, c'est que pendant de nombreuses années, l'exposition se faisait dans les maisons familiales dans une collectivité rurale et nous allions directement à l'église. Une famille a décidé qu'elle voulait qu'un ministre vienne à la maison pour faire une prière. À partir de ce moment-là, c'est devenu une coutume. Alors, les choses peuvent se faire de beaucoup de manières différentes.

M. Andrew Cash: En d'autres mots, le protocole ou les coutumes sont des choses vivantes, en un sens. Ils évoluent constamment selon notre évolution. Nous pouvons suivre, à de nombreux niveaux, les grands changements de la culture et de la société canadiennes par la façon dont nous honorons nos morts, je pense.

Alors, si nous corrigeons cette question et que nous établissons une règle stricte qui dit: « Voici comment nous faisons ceci et voici comment nous faisons cela », est-ce que nous nous mettons nous-mêmes en boîte? Avons-nous besoin de souplesse si nous parlons de certains protocoles ici? À quel point est-ce important? Parlons-nous d'un guide, ou d'un cadre de travail, ou d'un endroit sur le Web où nous pouvons nous rendre pour savoir comment faire certaines choses, ou parlons-nous d'aller jusque dans les menus détails de chacune des étapes particulières?

M. Scott MacLeod: Je crois réellement qu'il nous faut ce que j'appellerais un modèle, ou une ligne directrice. La difficulté pour les familles est de déterminer ce qui est approprié et ce qu'il convient de faire. J'entends souvent cette remarque lors de funérailles.

Même si elles ont leurs idées ou, comme je l'ai déjà dit, elles suivent une certaine tradition à laquelle étaient attachés leur père ou grand-père, elles veulent quand même faire ce qu'il faut pour représenter convenablement l'être cher aux yeux de la communauté. Elles veulent se sentir fières lors des funérailles. Elles veulent être fières de ce moment pour l'être qu'elles ont aimé.

Nous donnons beaucoup de conseils en tant que directeurs de services funéraires. On conseille les gens qui nous demandent si telle ou telle chose est convenable, si l'on peut faire ceci ou cela. Il serait donc très important, je crois, de pouvoir s'adresser ailleurs en sachant qu'il existe un modèle de funérailles d'État... Mais je le redis, faites en sorte que le modèle puisse être adapté.

Le président: Il faut s'arrêter là, monsieur Cash.

M. Andrew Cash: Merci.

Le président: Monsieur Hillyer, monsieur Calandra, vous allez partager votre temps de parole.

M. Paul Calandra: Pour commencer, monsieur Haycock, vos membres comprennent que, lorsque nous enterrons un héros mort au combat, il y a une différence entre, d'une part, la sécurité et la planification et, d'autre part, le respect qu'on leur exprime et qui se reflète dans les traditions canadiennes.

•(1215)

M. Richard Haycock: Oui, sans aucun doute, monsieur le président, et je peux en témoigner en tant que membre canadien de cette association internationale. Il faut toujours filtrer l'information que nous recevons de l'étranger. C'est un peu comme passer d'un État à l'autre aux États-Unis. Lorsque nous sortons de ce pays et que nous examinons nos propres besoins, nous devons appliquer des filtres pour que, comme je l'ai déjà mentionné, la situation soit mieux adaptée à notre situation.

M. Paul Calandra: Je voulais m'en assurer, car mon collègue néo-démocrate ne semble pas comprendre la différence qu'il y a entre la sécurité et les traditions canadiennes dont il est question dans un protocole national.

Sur ce, je vais céder la parole à M. Hillyer.

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Merci.

Par rapport à ce qui se fait dans les hôtels, vous avez mentionné, monsieur Pollard, toute une série d'éléments qui concernent le protocole. Mais jusqu'à quel point, selon votre expérience ou ce que vos collègues en disent, les invités ou ceux qui louent des locaux consultent la direction de l'hôtel sur le protocole à suivre en pareil événement? Est-ce que l'on vous demande quoi faire dans les circonstances?

En outre, en quoi ces procédures peuvent-elles être utiles lorsqu'un groupe connaît déjà le protocole qu'il veut suivre et vous indique les ressources, les matériaux et la main-d'oeuvre nécessaires pour le mettre en place?

M. Tony Pollard: Je vais vous donner un exemple. Disons, monsieur Hillyer, que vous voulez organiser un événement dans un hôtel et que vous n'êtes pas du tout sûr de la procédure à suivre. C'est la première fois que vous le faites dans un hôtel. Nous allons vous guider dans toutes les étapes à suivre. Comme je l'ai déjà dit, et je ne veux pas manquer de respect à qui que ce soit, il ne faut pas oublier que les hôtels — et ce que je vais dire ne nous ressemble pas du tout en tant que Canadiens — sont là pour faire de l'argent.

Des voix: Oh, oh!

M. Tony Pollard: Cela dit, il y a dans un hôtel des gérants de banquet, des gérants de vente et des équipes de vente; et nous faisons nos recettes en vous demandant si vous voulez qu'un repas soit servi. Vous répondez: « Oh, très bien, merci beaucoup. » Nous vous demandons ensuite si vous voulez avoir des divertissements, que nous pouvons organiser pour vous; et vous répondez encore: « Très bien, merci beaucoup. »

Autre exemple, vous voulez arranger un podium, car vous serez accompagné, dites-vous, d'un député fédéral ou provincial, ou de quelqu'un d'autre, et vous voulez savoir comment placer les drapeaux. Nous vous dirons comment le faire et dans quel ordre. Nous avons tout cela.

Le point où je veux en venir est que nous payons des gens pour pousser les ventes. Je le redis encore, ce n'est pas très canadien, monsieur le président, mais les gens que nous avons sur place sont là pour combler tous vos besoins. Même si vous voulez quelque chose d'assez inhabituel... Comme je l'ai déjà dit, dans la mesure où c'est légal et moral, nous vous l'offrirons. Nos gens sont là pour ça.

Je dirais au comité que si vous cherchez à suivre un protocole dans un hôtel, nous vous aiderons à travers toutes les étapes. Dans l'exposé que j'ai préparé pour aujourd'hui, j'ai indiqué la multitude des choses que nous faisons et pour lesquelles nous pouvons vous aider.

Mais j'insiste sur ce point; s'il s'agissait d'une fonction officielle, je demanderais tout d'abord à celui qui l'organise s'il a consulté Patrimoine Canada. S'il s'agissait de funérailles, la toute première question que poserait l'agent de l'hôtel serait: « Qui organise les funérailles? » Et il ajouterait: « Prenons contact avec M. McGarry, M. MacLeod ou Mme Lasher... » Nous ne sommes pas des directeurs de services funéraires et faisons appel aux experts en la matière.

Mais dans l'hôtel lui-même, monsieur Hillyer, on vous offrira tous les services que vous demandez.

M. Jim Hillyer: Merci.

Avez-vous des commentaires sur le même sujet, monsieur Haycock?

M. Richard Haycock: Comme on l'a mentionné précédemment, les clients qui utilisent nos sites sont essentiellement nos invités. Nous aussi, nous cherchons à faire de l'argent — même si la plupart d'entre nous n'en font pas — et notre souhait le plus cher est de satisfaire, selon certains paramètres, les besoins les plus divers de nos clients. Nous avons accès aux mêmes types de ressources dont disposent les hôtels. La principale différence entre les deux concerne peut-être la capacité d'accueil.

Le président: Merci, monsieur Hillyer.

Nous passons maintenant à M. Dubé, qui a cinq minutes.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais surtout revenir sur la question des funérailles. Je trouve intéressant qu'on veuille faire ce qui est correct — « approprié » serait un meilleur mot. Je vais vous donner un exemple personnel. Un membre de ma famille est décédé il y a quelques mois, et on a ajouté des éléments pour faire une célébration de sa vie, ce qui n'était pas très différent de ce qu'on a fait lors du décès de notre ancien chef, M. Layton. C'était le frère de ma grand-mère qui était décédé. Après les funérailles, ma grand-mère a dit qu'heureusement que le prêtre s'était montré flexible, car cela avait permis d'ajouter des éléments qui, normalement, ne feraient pas partie d'une cérémonie traditionnelle.

Je comprends l'importance de la tradition. C'est une cérémonie et il y a un certain décorum ou protocole — c'est le sujet à l'étude. Cependant, il doit y avoir une certaine flexibilité, et à vous entendre témoigner, j'ai l'impression que vous êtes d'accord sur cela. Tous les témoins qu'on a entendus auparavant ont trouvé ce compromis acceptable, contrairement à ce qu'on prétend. J'entends beaucoup dire qu'il y a eu des erreurs, qu'on n'a pas bien suivi le protocole. Pourtant, cela semble souvent bien se passer, il y a de belles collaborations.

Prenons l'exemple de funérailles d'État. Avez-vous une bonne collaboration avec les gens concernés, que ce soit à Patrimoine canadien ou à la Chambre des communes, en ce qui a trait au protocole? Y a-t-il déjà eu des difficultés dans le passé qui vous auraient empêché de bien organiser des funérailles, particulièrement des funérailles d'État?

•(1220)

[Traduction]

M. Brian McGarry: En bref, je répondrai non, ou du moins pas selon notre expérience. Nous avons eu affaire à des gens très professionnels de Patrimoine Canada et...

J'ai oublié le nom que portait le ministère précédemment, mais cela revient au même.

Volontairement ou non, on a fait ici allusion à certaines questions. Notre industrie est évidemment très différente de l'industrie d'accueil, dont les hôtels et autres, que représentent mes collègues ici présents. S'il fut un temps où nous étions formés pour vendre, ce temps est complètement révolu et tant mieux.

Je voudrais dire que nous devrions être tenus à la transparence, en tant que directeurs de services funéraires, car nous avons énormément de cercueils et produits importés... Ce qui n'est pas un mal en soi, on peut s'approvisionner n'importe où. Mais nous avons l'obligation — et à deux reprises, nous avons nous-mêmes ressenti cette obligation — de dire à la famille d'où provient le produit, que ce soit de Chine...

Et nous avons des cercueils qui viennent de Chine. Ma femme étant asiatique, je ne suis pas en train de la critiquer, croyez-moi.

Je pense que nous avons l'obligation de dire à la famille, dans la salle de vente, que tel cercueil est fait au Canada, que tel autre vient des États-Unis, etc. et de la laisser décider. Franchement, il y a des familles qui ne s'en soucient guère, mais je pense à deux d'entre elles pour qui la chose était très importante et a créé une situation bien embarrassante.

[Français]

M. Matthew Dubé: Je ne veux pas vous interrompre, monsieur McGarry, mais mon temps est limité. J'aimerais comprendre en quoi ça touche le protocole. Vous dites que la consultation de la famille devrait être améliorée. De quelle façon cela touche-t-il des règlements précis? Comme c'est une consultation de la famille, il doit y avoir une flexibilité. Au fond, vous dites que la consultation de la famille du défunt devrait être améliorée.

[Traduction]

M. Brian McGarry: Oui, c'est cela, et il y a aussi la flexibilité à laquelle M. Cole et mes collègues faisaient allusion. Notre société d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était lorsque j'ai commencé il y a 50 ans et où les gens avaient l'embarras du choix, mesdames et messieurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Brian McGarry: Personne ne m'engagerait ailleurs qu'ici.

Mais non, sincèrement, vous avez absolument raison: le mot d'ordre aujourd'hui, c'est la flexibilité.

Et si je puis me permettre d'ajouter très brièvement, cela est arrivé au Québec à la mort de René Lévesque. Son corps a été incinéré et ses cendres placées dans un cercueil, comme vous l'avez bien dit. C'est lui qui l'avait souhaité ainsi. Quant à la cérémonie, elle s'est déroulée selon la tradition.

Nous devons donc être prêts à accepter les demandes des familles. La solution, c'est la flexibilité.

[Français]

M. Matthew Dubé: J'ai une dernière question. Vous dites avoir une bonne collaboration avec les différentes instances concernées. Prenons l'exemple d'une cérémonie militaire pour un soldat qui revient de l'extérieur et qui est tragiquement décédé, malheureusement. Selon ce que je comprends, le ministère de la Défense nationale a déjà des protocoles très stricts, compte tenu des traditions militaires, ce qui est tout à fait compréhensible. On aura la chance de rencontrer des représentants de ce ministère ultérieurement. Si vous avez une bonne collaboration avec eux, je comprends que pour une cérémonie militaire, ils pourraient consulter les gens et, par la suite,

faire une cérémonie plus traditionnelle. Utilisons un exemple célèbre récent, soit les funérailles de M. Layton. La famille de ce dernier a été consultée et il y a eu une cérémonie plus flexible. Avec une bonne collaboration, ne pourrait-on pas atteindre ce juste milieu?

• (1225)

[Traduction]

M. Allan Cole: Je répondrai de diverses façons. Premièrement, le déroulement de la cérémonie est généralement sans accroc. Que l'on ait eu à négocier diverses options, à faire des ajustements ou à s'adapter aux circonstances, lorsqu'on la voit se dérouler devant nous, on se dit toujours: « Ça alors, c'est parfait. »

Cela me fait penser au service organisé pour les quatre soldats qui ont tragiquement perdu la vie dans les fermes Tarnak en Afghanistan, les premières pertes en Afghanistan, les quatre premières, à la suite de tirs amis des Américains. Des funérailles individuelles ont été tenues dans leurs communautés respectives.

Par ailleurs, un grand service commémoratif a été tenu sur un immense site à Edmonton, parce qu'ils faisaient tous partie du Princess Patricia's Canadian Light Infantry. J'ai vu la cérémonie à la télévision. Elle était spectaculaire: on entendait des tambours dans la nuit, il y avait des éléments autochtones et autres dont j'essaie de me souvenir. Et c'est avec un grand art que les organisateurs ont rendu un immense hommage à ces soldats. Toutefois, dans le souvenir que j'en ai, la cérémonie ne suivait pas le protocole. Très bien. Mais lorsque l'on cherchera à refaire le même genre de cérémonie dans 15 ans, si celle-ci ne suivait pas les traditions ou le protocole canadiens, on aura oublié comment elle s'était déroulée.

J'essaie de m'expliquer le mieux possible et c'est là ma réponse.

Le président: Merci, monsieur Dubé.

Monsieur Armstrong.

M. Scott Armstrong: Merci, monsieur le président.

Si nous créons un cadre, qui devrait s'en charger et où cela devrait-il se faire? Deux d'entre vous ont indiqué qu'ils assureraient déjà la coordination en collaboration avec Patrimoine Canada.

Je vais commencer par vous, monsieur Head. Vous dites dans votre exposé que le Service correctionnel du Canada a établi deux protocoles officiels, l'un pour les cérémonies de passation des pouvoirs et l'autre pour la mise en berne du drapeau national du Canada. Vous avez élaboré ces protocoles de concert avec le ministère du Patrimoine canadien. Pouvez-vous me décrire les processus sur lesquels vous avez travaillé pour les élaborer. Comment vous y êtes-vous pris?

M. Don Head: Mais certainement, merci.

Nous avons pris contact avec lui pour les questions de protocole. L'un des points intéressants que le comité examine — ou devrait examiner —, c'est la définition de protocole. Le mot est souvent utilisé, mais je dirais que certaines choses n'en relèvent pas, mais qu'elles relèvent plutôt des coutumes, des approches ou des processus.

Chez nous, les protocoles sont un petit peu différents et portent sur certains éléments tels que les symboles nationaux. Je pense qu'ils sont nécessaires lorsqu'il s'agit d'utiliser ou d'exposer nos symboles nationaux. Lorsque nous avons consulté Patrimoine Canada sur la mise en berne du drapeau, nous voulions être certains de respecter les protocoles existants. S'agissant de flexibilité, avions-nous la possibilité de faire les choses un peu différemment, surtout à l'occasion du décès de nos employés dans l'exercice de leurs fonctions? Nous avons donc établi avec le ministère les circonstances dans lesquelles il fallait absolument suivre le protocole, celles où il fallait suivre les normes et celles où l'on avait une certaine marge de manoeuvre. C'était une question vraiment importante.

Nous avons trouvé que Patrimoine Canada était tout à fait disposé à nous aider. Grâce à lui, nous nous sommes rendu compte que certains points que nous pensions qui relevaient du protocole n'en relevaient pas. Pour d'autres, il nous donnait sa confirmation: « Oui, c'est comme cela qu'il faut faire. » Je pense que pour nous et pour le comité, il s'agit simplement de comprendre la définition de protocole et ce en quoi il consiste.

Selon d'autres commentaires, il faudrait avoir une sorte de cadre ou de ligne directrice. Je trouve l'approche très intéressante. À mon avis, on devrait parler de protocole lorsque les écarts par rapport à la règle ne sont pas possibles. Quant aux symboles nationaux, ils devraient être régis par un protocole alors que d'autres éléments ne devraient relever que de lignes directrices ou de pratiques exemplaires.

Nombre des témoins très informés de l'industrie des services ont parlé de diverses pratiques et coutumes, dont certaines sont à retenir. L'une des difficultés auxquelles font face les organisations comme la mienne, où l'effectif porte l'uniforme, c'est de trouver des exemples de ces pratiques exemplaires. À moins de connaître un M. Cole ou un M. McGarry, ou d'autres experts concernés, on doit se débrouiller tout seul.

Je pense donc que si vous envisagez de mettre sur pied quelque chose, Patrimoine Canada est l'organisme à consulter. S'agissant des protocoles liés aux symboles nationaux, il y a lieu de mettre en place des procédures accessibles par rapport aux pratiques ou approches exemplaires, ou par rapport aux éléments à prendre en considération.

Je trouve que M. Cole a fait un commentaire très pertinent à propos du drapeau. À l'extérieur de mon bureau sont inscrits les noms de tous les employés qui, depuis le début de l'organisation, ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai assisté à de nombreuses funérailles d'employés, surtout à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les dernières auxquelles j'ai assisté étaient celles d'un employé assassiné dans les Territoires du Nord-Ouest. À cette occasion, nous avons collaboré très étroitement avec Patrimoine Canada, parce que le ministre allait être présent. Nous avons aussi beaucoup consulté les familles pour connaître leurs souhaits. En conséquence, nous avons décidé d'offrir le drapeau à la famille. Mais, en répétant la cérémonie, nous nous sommes rendu compte qu'il était impossible de plier un drapeau en vinyle. Nous avons fini par en trouver un en tissu, que l'on pouvait amidonner. Cela peut sembler étrange d'amidonner un drapeau, mais c'est la seule façon de pouvoir le plier et le présenter convenablement. Voilà le genre de détail qu'on ignore si l'on ne connaît pas des gens comme M. Cole ou M. McGarry, ou que l'on apprend par l'expérience. On sait alors ce que l'on peut faire ou ne pas faire pour la prochaine fois.

● (1230)

M. Scott Armstrong: Vous auriez pu vous trouver dans l'embaras si vous n'aviez pas fait cette répétition.

M. Don Head: Oui.

Le président: Merci, monsieur Armstrong.

Nous passons à M. Thibeault, qui a cinq minutes.

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par les entrepreneurs de pompes funèbres, car je sais que vous serez probablement les derniers à me laisser tomber.

Des voix: Oh, oh!

M. Glenn Thibeault: Je n'ai pas pu m'en empêcher. J'ai attendu tellement longtemps avant de pouvoir lancer cette blague.

Des voix: Oh, oh!

M. Glenn Thibeault: Veuillez m'excuser, mais je n'ai pas pu résister.

● (1235)

M. Scott MacLeod: Ce n'est pas la première fois que nous l'entendons.

M. Tony Pollard: Moi oui.

M. Glenn Thibeault: Il a beaucoup été question de veiller à ce que la famille soit mise au courant. C'est véritablement elle qui a le dernier mot. La télévision diffuse des publicités sur les funérailles et sur la façon de s'y préparer. J'ignore si toutes les familles veulent en discuter, si les gens sont prêts à parler de funérailles, de mort, et ainsi de suite. Dans 80 ans, je pense bien qu'aucun d'entre nous ne sera encore... eh bien, peut-être quelques députés de notre caucus...

Des voix: Oh, oh!

M. Glenn Thibeault: ... mais c'est le genre de sujet sur lequel il faut véritablement faire preuve de souplesse, car la situation évolue. J'ai dit à ma femme que je ne veux pas de funérailles si jamais je vais chez les taupes bientôt. Je préfère vraiment une célébration. Mais ma mère n'aurait jamais accepté si elle était encore de ce monde — elle est décédée il y a quelques années. Elle aurait organisé des funérailles, peu importe mon souhait, mais c'est une célébration que je veux.

Fait intéressant, madame Lasher, je suis tombé sur un article du *Toronto Star* paru il y a quelques années dans lequel vous étiez citée. Vous disiez avoir été abasourdie d'entendre une motocyclette sortir d'une chapelle à la fin d'un service funéraire, mais en même temps, vous admettiez le besoin de faire preuve de souplesse.

Monsieur Head, j'ai aimé votre explication sur la façon dont nous devrions nous attarder à la différence entre une coutume et un protocole de même qu'à leurs définitions respectives. Avons-nous besoin d'autant de souplesse, comme nous l'avons dit, afin d'exaucer les souhaits de la famille? En même temps, avons-nous besoin d'un protocole, d'un annuaire téléphonique répertoriant le nom des personnes à contacter pour veiller à ce que le protocole soit respecté tout en faisant preuve de souplesse pour la famille, plutôt que d'un livre de règlements? Qu'en pensez-vous?

Mme Sue Lasher: Je peux vous parler de la police de Calgary puisque nous avons organisé de nombreux services funéraires pour son compte. Il y a bel et bien un protocole à respecter, mais je plains toujours un peu les familles, car elles semblent s'y perdre, ce qui a toujours été... Veuillez m'excuser, je suis entrepreneure de pompes funèbres, et le sujet me tient à coeur. C'est le message que nous essayons tous de vous transmettre.

Je pense qu'il existe bel et bien une différence entre un protocole et une coutume. Je suis d'accord avec le député au bout de la table pour dire qu'il faut un peu de souplesse afin d'éviter que la famille ne se sente perdue.

M. Glenn Thibeault: C'est d'une importance capitale. Je vous remercie.

Monsieur Cole, vous semblez impatient d'intervenir.

M. Allan Cole: Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il faut garder cette souplesse. Toutefois, certains éléments sont essentiels, comme le drapeau. Que pouvons-nous en faire? Par exemple, il existe peut-être quatre façons de commémorer un décès en présence du drapeau canadien, et il y a certaines manières de le déployer. Il faut savoir comment le plier et le présenter à la famille. Il y aura également des porteurs honoraires peu importe si la dépouille est incinérée ou placée dans un cercueil. Où doivent-ils s'asseoir? Quand doivent-ils arriver sur place, que la cérémonie soit religieuse ou non? Où les dignitaires doivent-ils s'asseoir, et dans quel ordre?

M. Glenn Thibeault: Veuillez m'excuser, monsieur Cole, mais je n'ai que cinq minutes... Vous dites que nous devrions envisager de mettre à jour certains protocoles, en particulier pour régler les problèmes liés aux drapeaux de nylon dont vous nous avez tous parlé. Par conséquent, je pense qu'il est important de mettre à jour nos guides ou notre annuaire téléphonique, comme je l'appelle, plutôt que notre livre de règlements, mais je crois qu'il est véritablement essentiel de faire preuve de souplesse à l'endroit des familles de façon à ce qu'elles ne tombent pas dans l'oubli.

Monsieur Cole, je tiens à vous remercier de votre travail formidable dans le cadre des cérémonies de rapatriement. Comme toutes les collectivités du pays, j'imagine, ma ville a commémoré la vie des militaires qui ont tout donné pour leur pays. J'étais absolument ravi d'y assister et de voir le fruit de votre travail. Je vous tire donc mon chapeau, et je vous remercie au nom de chacun d'entre nous, j'en suis certain.

Monsieur Head, pourriez-vous nous rappeler la différence entre une coutume et un protocole, selon vous? Pourriez-vous nous donner un exemple de chacun? Quelle est la distinction entre les deux?

M. Don Head: Comme d'autres l'ont souligné, je pense qu'un protocole régit les règles à observer relativement au drapeau et à l'ordre de préséance, entre autres. J'estime qu'il s'agit de protocoles, et qu'il faut les respecter. La manière de procéder doit être uniforme, et personne ne devrait en déroger.

Les coutumes sont plus souples. Comme mes confrères bien informés l'ont dit, si une personne d'ascendance autochtone décédait, la façon d'intégrer le protocole à une cérémonie traditionnelle n'est consignée nulle part, pour l'instant. Il faut donc veiller à ce que la cérémonie respecte le défunt et les souhaits ou les désirs de sa famille.

Les coutumes évoluent en fonction des personnes et du profil démographique d'une collectivité, et traduisent les besoins à un moment donné, alors que les protocoles ne changent pas. Je crois qu'il ne faut rien modifier au sujet des symboles nationaux ou des ordres de préséance, car ces protocoles reflètent véritablement l'identité canadienne, à mes yeux. Ils portent l'empreinte canadienne, peu importe l'occasion ou la cérémonie.

Le président: Merci, monsieur Thibeault.

Monsieur Calandra.

M. Paul Calandra: Merci.

Je crois comprendre que ceux qui interprètent le protocole ne veulent pas qu'il soit consigné par écrit, alors que ceux qui doivent le mettre en oeuvre trouveraient utile d'avoir des indications écrites. Voilà le dilemme auquel nous sommes confrontés.

Il n'y a pas d'honneur plus grand que d'être choisi pour accomplir les dernières volontés de quelqu'un — qu'il s'agisse d'un militaire tombé au combat, d'un grand parent ou de qui que ce soit d'autre. C'est le plus grand honneur que chacun d'entre vous pourrait recevoir. Ce n'est pas celui qui interprète le protocole qui sera blâmé en cas d'erreur, mais plutôt la personne qui pose le geste fautif alors qu'elle aurait pu bien faire.

Messieurs Cole et McGarry — et tous les autres témoins —, aucun d'entre nous ne sous-entend le moins du monde que le fait de consigner les principes généraux du protocole par écrit rendra celui-ci strict au point de ne pas laisser place à la moindre interprétation lors de funérailles nationales, par exemple. De notre côté, nous n'insinuons rien de tel.

Monsieur Cole, laissez-vous entendre que personne ne pourra dévier des lignes directrices si nous les consignons par écrit?

● (1240)

M. Allan Cole: Il faut nécessairement dévier du protocole afin de répondre aux divers besoins. Une telle souplesse est absolument indispensable. En tant que professionnel, je vous dirais que nous estimons toujours ne pas avoir droit à l'erreur. Nous ne pouvons pas recommencer, et nous ne faisons aucune répétition. La cérémonie ne se tient qu'une fois et ferait mieux d'être parfaite. Nous faisons tout notre possible pour que ce soit le cas. Il arrive à l'occasion que quelque chose cloche, mais c'est tellement minime que, dans l'ensemble, la dignité du défunt et le respect qui lui est dû n'en souffrent pas, plaise à Dieu.

M. Paul Calandra: Monsieur McGarry.

M. Brian McGarry: J'imagine que nous renchérissons sur les propos des uns et des autres, mais je vais uniquement m'attarder aux événements nationaux, pour l'instant. Les funérailles nationales ont toujours leur touche personnelle. Vous vous demandez probablement comment c'est possible, mais c'est vrai. Nous recevons souvent des instructions bien avant le décès. Je vais vous donner deux exemples — et je ne trahis personne, car bien des gens sont au courant.

Monsieur Trudeau a toujours refusé de parler de ses funérailles. Il nous disait de nous débrouiller. Au contraire, M. Diefenbaker avait presque hâte, bien franchement. Il leur avait donné le nom « d'opération non souhaitée ». Avec tout le respect que je lui dois, je dirais qu'il a tenu Patrimoine canadien en halène pendant des années. À vrai dire, mon mentor le considérait comme un très bon ami. Ainsi, un des premiers ministres nous a dit de nous débrouiller, alors que l'autre savait exactement ce qu'il voulait, c'est-à-dire des funérailles à l'image de celles de Winston Churchill.

C'est ce que nous voulons faire, c'est-à-dire organiser un événement significatif qui soit conforme à la volonté non seulement du défunt, mais aussi de sa famille.

Le protocole ne régit donc pas tout. J'ai donné l'exemple du drapeau, où la décision n'a été facile à prendre pour personne. Or, elle a été exécutée sans que les Canadiens s'en formalisent outre mesure.

Des funérailles, c'est une véritable célébration de la vie. Chacune a ses particularités. Lorsque le juge en chef Bora Laskin s'est éteint — il était juif, comme vous le savez —, l'événement a dû être organisé rapidement parce que cette communauté préfère normalement célébrer les funérailles le lendemain du décès. Tous les intervenants ont parfaitement coordonné leurs efforts, y compris la famille. Les funérailles nationales ont été célébrées ici, puis le défunt a été enterré à Toronto la journée même.

Il faut une bonne dose de collaboration et de communication, comme vous l'avez dit. Les choses se passent généralement assez bien, mais la souplesse n'est pas le sujet du jour pour rien. C'est vrai, et il faut le reconnaître.

M. Paul Calandra: Avec tout le respect que je dois à M. Thibeault, je dois dire que la question de l'annuaire téléphonique m'inquiète un peu. J'imagine que vous seriez tous les deux très occupés si nous produisions un guide de personnes-ressources à contacter plutôt qu'un guide de procédures.

Si un événement devait être organisé pour les forces armées ou pour qui que ce soit d'autre, et qu'il comprenait nos nouvelles traditions en matière de rapatriement, qui d'autre s'occuperait de mettre en place le protocole? Comment pourrait-on ensuite veiller à ce que tout le monde y ait accès?

À votre avis, comment pouvons-nous simplifier la consultation du site Web de Patrimoine canadien à ce propos?

• (1245)

M. Allan Cole: Vous voulez savoir qui consulter? Tout d'abord, le Ontario Multifaith Council est un organisme de Toronto qui réunit divers groupes religieux voulant discuter de leurs préoccupations communes. J'ignore s'il existe un tel groupe à l'échelle nationale, mais je pense que ceux qui planifient les funérailles auraient intérêt à

consulter différentes autorités spirituelles et culturelles qui pourront répondre à leurs mille et une inquiétudes.

Je pense que les entrepreneurs de pompes funèbres au Canada qui organisent des funérailles jour après jour sont une grande source de connaissances. Ces gens collaborent volontiers avec le personnel en uniforme, qu'il s'agisse du corps de pompiers ou des services policiers. Je pense qu'un grand nombre de Canadiens ont de solides compétences dans le domaine; ils pourraient facilement se réunir pour en discuter et pour concevoir un programme général.

Votre site Web pourrait très bien présenter les différentes options en style télégraphique pour en faciliter la lecture, car il est fort probable que ces renseignements soient requis en plein samedi après-midi à Prince George, en Colombie-Britannique, comme les services funéraires nous l'ont appris.

Je n'ai pas bien compris ce que vous entendez par « annuaire téléphonique ». Nous voulons une source de référence nous permettant de mettre en oeuvre le protocole lorsqu'aucun spécialiste ne peut nous dire comment les choses devraient normalement se dérouler.

Le président: Merci, monsieur Calandra.

C'est tout le temps dont nous disposons pour les témoignages.

Je tiens à remercier tous les témoins. Vous nous avez fourni une grande variété de renseignements, mais c'est en raison de la nature de l'étude. Je vous suis reconnaissant d'avoir pris le temps de venir comparaître, et nous avons hâte de déposer notre rapport à ce sujet.

Je vais suspendre la séance deux ou trois minutes, puis nous reprendrons à huis clos afin de discuter de la motion de M. Nantel.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>